

CHARTRE DES ALUMNI DE L'INSTITUT PASTEUR

Cette charte régit les conditions d'utilisation de votre participation à la communauté Alumni de l'Institut Pasteur sur LinkedIn. Elle complète les conditions d'utilisation de LinkedIn. En intégrant la communauté, vous vous engagez à respecter les présentes conditions en complément des conditions d'utilisation de LinkedIn.

LES VALEURS QUE NOUS PARTAGEONS

1. **Fierté d'appartenance** à l'excellence scientifique et technologique de la communauté pasteurienne internationale.
2. **Adhésion** aux caractères universel, généreux et humaniste des missions de l'Institut Pasteur.
3. **Transmission** et partage des connaissances multidisciplinaires dans le but de diffuser le savoir et assurer l'accès libre à la connaissance.

LES PRINCIPES COMMUNS

1. Participation

- Par son adhésion à la communauté, chaque membre participe de manière volontaire.
- Cette adhésion permet un rôle actif sous toutes les formes (relais d'information, participation ou organisation d'événements pour la communauté, mise en relation, publication d'offres d'emploi...).
- Les échanges s'effectuent dans la bienveillance et le respect de chacun(e).
- Chaque membre est invité à s'impliquer dans le relais de l'information ou/et dans des actions, par exemple lors de l'action de collecte du PasteurDon.
- Pour simplifier les échanges, ils ont lieu en anglais et/ou en français.

2. Réciprocité

- Chaque membre est responsable des données visibles sur son profil et de leur mise à jour régulière.
- Chaque membre est libre de rentrer en contact avec n'importe quel membre.
- Lorsqu'un membre sollicite un autre membre en direct, un engagement de réponse est souhaité en fonction de ses possibilités d'aide.

3. Qualité

- Chaque membre peut enrichir, rebondir sur les sujets dans le but de développer les connaissances et de partager ses savoirs.
- Les points de vue différents valorisent les réflexions et permettent les débats pour élargir les visions de chacun.
- Les propos tenus dans les discussions sont sous la responsabilité de chacun et dans le respect des lois, notamment celles encadrant la liberté d'expression. Les données font l'objet de sources vérifiables.
- L'envoi en masse de messages commerciaux sont exclus dans le groupe ou à titre individuel.

4. Loyauté

- Les informations diffusées respectent toutes les règles en matière de propriété intellectuelle (notamment droits d'auteur, marques et brevets), de droit à l'image et au

respect de la vie privée et, plus généralement, la législation en vigueur dans les pays de diffusion.

- Le groupe LinkedIn est un lieu de neutralité et les échanges sur des divergences personnelles, avec son passé ou son présent à l'Institut Pasteur, sont inappropriés.
- De manière générale, les discussions ne doivent révéler aucune information confidentielle dont vous pourriez avoir connaissance de par votre profession.

5. **Equité**

- Chaque membre échange avec professionnalisme avec l'autre quel que soit son statut actuel ou passé.
- Les échanges évitent toute forme de discrimination en lien avec les valeurs de la communauté.

6. **Visibilité**

- Les discussions ou les articles sont mis en valeur par les membres par un like ou la diffusion dans son propre réseau.
- Chaque membre peut indiquer son appartenance à la communauté dans sa signature e-mail ou lors de rencontres professionnelles.

7. **Gratuité**

- L'adhésion au groupe LinkedIn est gratuite sous réserve d'évolution de LinkedIn.
- Les demandes d'aide ou les offres d'aide sur le groupe se réalisent sans échange financier.
- Les collaborations sur des projets professionnels se situent hors du cadre de la communauté et sont sous la responsabilité des membres concernés

CONDITIONS D'ADHESION

Être éligible selon les critères suivants :

- Les pasteuriens présents et passés de l'Institut Pasteur Paris et du réseau international des Instituts Pasteur(RIIP), de tous métiers, de toutes fonctions, de tous statuts (salarié de l'Institut Pasteur, d'Organismes de Recherche Extérieurs (OREX), élèves, stagiaires, etc.), actifs ou retraités, présents en France ou ailleurs dans le monde.
- Avoir un profil sur LinkedIn
- Faire acte de candidature auprès du groupe LinkedIn Institut Pasteur Alumni
- Adhérer à la charte des Alumni de l'Institut Pasteur

MODE DE FONCTIONNEMENT

La communauté Alumni est soutenue par :

- Un Responsable des Relations Alumni
- Un Community Manager (CM)
- Des membres actifs

Chaque membre est invité à être proactif dans la mesure de ses moyens et de ses disponibilités.

La communication avec ses membres s'effectue dans le groupe **LinkedIn Institut Pasteur Alumni**

Le Comité Alumni, référent de la charte, est composé de:

- Responsable Relations Alumni
- Community Manager
- de membres Alumni volontaires

Ce Comité Alumni s'assure que toute contribution faite par l'un des membres de la communauté respecte bien la présente charte et que ladite contribution permet un débat constructif dans le respect des personnes contribuant ou non à la vie de la communauté.

NON RESPECT DE LA CHARTE

Pour un fonctionnement respectueux de tous, il est établi des niveaux de régulation :

- **Niveau 1: non-respect de la neutralité des propos et diffusion de liens commerciaux**
 - Un rappel aux principes de la Charte est fait directement à la personne concernée par le Community Manager.
 - Il est invité à rectifier ses propos sur la discussion concernée.
 - Le membre se conforme au respect de la Charte.
- **Niveau 2: non-respect d'une personne (injures, remise en cause de son professionnalisme...), propos répréhensibles au regard de la loi ou atteinte à l'image de l'Institut Pasteur**
 - Un échange individuel et personnel entre le Responsable Relations Alumni et le membre est organisé dans un délai raisonnable.
 - Après cet échange, le membre a une semaine pour rectifier ses propos auprès de la personne et de la communauté.
 - Ses interventions sont soumises à modération dans le groupe pour une période d'un mois.
 - La récurrence entraîne une exclusion définitive de la communauté.

En cas de propos répréhensibles au regard de la loi ou préjudiciables aux intérêts de l'Institut Pasteur :

- l'accès du membre au groupe pourra être suspendu immédiatement ;
- la contribution litigieuse pourra être retirée sans délai ;
- l'Institut Pasteur se réserve la possibilité de faire valoir ses droits par tous moyens appropriés, et notamment tous recours en justice.

L'Institut Pasteur n'exerce pas de contrôle a priori des contributions diffusées sur le compte LinkedIn de la communauté. Toutefois, une modération a posteriori sera effectuée par le Community Manager, qui s'efforcera d'exercer dès que possible un contrôle desdites contributions. Néanmoins, il ne lui sera pas possible de revoir l'ensemble des contributions. Ainsi, si vous constatez la présence, sur le compte LinkedIn de la communauté, une contribution ne respectant pas les engagements énumérés ci-dessus, merci de la signaler à l'équipe de modération que vous pourrez contacter à l'adresse suivante : [ipalumni@pasteur.fr], en identifiant le plus précisément possible les propos concernés (date/heure ; titre, intitulé ou sujet de la contribution ; nom ou pseudonyme de son auteur ; etc.).

LIMITATION DE RESPONSABILITE

Les membres de la communauté sont conscients que l'Institut Pasteur n'a aucune prise sur le fonctionnement de la plateforme LinkedIn. Il est donc possible que la plateforme LinkedIn soit indisponible de façon occasionnelle et dans ce cas, l'Institut Pasteur ne pourra être responsable des conséquences liées à cette interruption.

Les membres de la communauté sont également conscients que l'Institut Pasteur ne peut être responsable de toute suspension de leurs comptes par les modérateurs ou administrateurs de la plateforme LinkedIn, ainsi que toute altération de leur compte personnel ou de celui de la communauté.

L'Institut Pasteur n'est pas responsable des agissements des membres de la communauté. A ce titre, les propos tenus par les membres de la communauté n'engagent que les membres qui en sont auteurs et ne reflètent en aucun cas la position de l'Institut Pasteur. L'Institut Pasteur ne saurait en aucun cas être tenu responsable du contenu des contributions des membres de la communauté.

L'Institut Pasteur ne saurait non plus être responsable :

- en cas d'imprécision, d'inexactitude ou d'omission portant sur des informations publiées sur le compte LinkedIn de la communauté et du crédit accordé auxdites informations par les membres de la communauté ;
- pour tous les dommages résultant d'une intrusion frauduleuse d'un tiers, ayant entraîné une modification des informations ou éléments mis à la disposition par les membres de la communauté ;
- et plus généralement pour tous les dommages, directs ou indirects, quelles qu'en soient les causes, origines, natures, ou conséquences, même si l'Institut Pasteur aurait été avisé de la possibilité de survenance de tels dommages, provoqués en raison de l'accès, de l'impossibilité d'accéder ou de l'utilisation du compte LinkedIn de la communauté par l'un quelconque de ses membres.

DROIT APPLICABLE ET REGLEMENT DES LITIGES

La présente charte est soumise au droit français. En cas de litige relatif à l'application, l'interprétation, la validité et l'exécution de la présente charte, et à défaut d'accord amiable entre les parties, compétence expresse est donnée aux tribunaux français. Cette version de la charte datée du 27 février 2017 régit les interactions au sein de la communauté à compter de cette date. Le Comité Alumni, référent de la charte, se réserve le droit de faire évoluer la charte à tout moment sans préavis. Nous vous invitons à la consulter régulièrement.

Le Comité Alumni.